

L'accès à l'eau, **enjeu mondial et local**

PAR L'ATELIER EAU DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Cet article sur l'eau fait suite à l'article paru dans le numéro 187 des *épinas drômoises* de l'hiver 2016. Comme toutes les actions de Frapna Drôme Nature Environnement, il a pour objectif de poser les problèmes environnementaux, de les partager, afin que chacun puisse participer à les résoudre, individuellement et collectivement.

Développer nos connaissances et notre solidarité

L'eau est une composante fondamentale qui permet la vie sur Terre. Sa répartition, différente suivant les saisons et les régions, aura toujours imposé la construction d'aménagements, permettant aux hommes d'en disposer pour tous leurs usages. Le développement d'une société industrielle a permis d'offrir des moyens supplémentaires dans l'accès à l'eau. Mais, parallèlement, ce développement et la démographie en hausse ont engagé des besoins toujours plus grands. La dimension excessive des prélèvements a impacté sévèrement les milieux naturels : depuis la catastrophe de la mer d'Aral jusqu'à l'assec estival de la rivière Drôme... Les pollutions ont gaspillé une partie de l'eau prélevée, la rendant impropre à d'autres utilisations... La dernière hypothèse importante du problème a été mesurée particulièrement sur ces 50 dernières années : le dérèglement climatique modifie la disponibilité, la répartition de la ressource, et nos besoins. Si nous parlons uniquement de l'eau, nous sommes face à deux urgences. La première, c'est notre

obligation de gérer l'eau d'une manière durable pour préserver l'écosystème planétaire (exemple : préservation des zones humides). La deuxième, c'est de quantifier précisément nos possibilités de prélèvement afin de les répartir équitablement : pour satisfaire les besoins fondamentaux de l'Homme, puis, pour d'autres activités classées par priorités...

Mais les humains fonctionnent encore en bandes plus ou moins organisées. Leur capacité à être solidaire et à prendre en compte l'intérêt commun est variable.

Des épisodes climatiques de sécheresses et inondations ont provoqué des crises graves dans différents pays (Darfour, Éthiopie...). En ce printemps 2017, l'Éthiopie a lancé, en coordination avec les Nations Unies, un appel humanitaire afin de mobiliser des fonds pour faire face à une crise alimentaire imminente liée à la sécheresse. En France, sans atteindre cette dimension dramatique, nous sommes confrontés historiquement à une répartition inégale de l'eau. En relisant la fille du puisatier de Marcel Pagnol, nous sommes au cœur d'une problématique quasi drômoise. Aujourd'hui encore, les habitants de notre pays ne disposent pas tous d'un accès à l'eau potable leur permettant de satisfaire leurs besoins élémentaires. C'est seulement en février 2017 que le Sénat adopte enfin la loi visant à la mise en œuvre effective du droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement, à l'initiative de 40 associations dont France Libertés (consulter cette loi sur senat.fr).

Les hypothèses sont posées : l'eau est un bien commun qui doit être géré par une société qui développe sa solidarité. Ceci impose de mieux connaître le fonctionnement de cette ressource, de partager les connaissances et de continuer à renforcer notre organisation collective.

Ce ne sont pas des grands mots, loin de notre quotidien : l'engagement des adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement est fondamental. Face aux lobbys (voir encadré ci-après), seuls l'État, les collectivités et les citoyens peuvent garantir la préservation du bien commun.

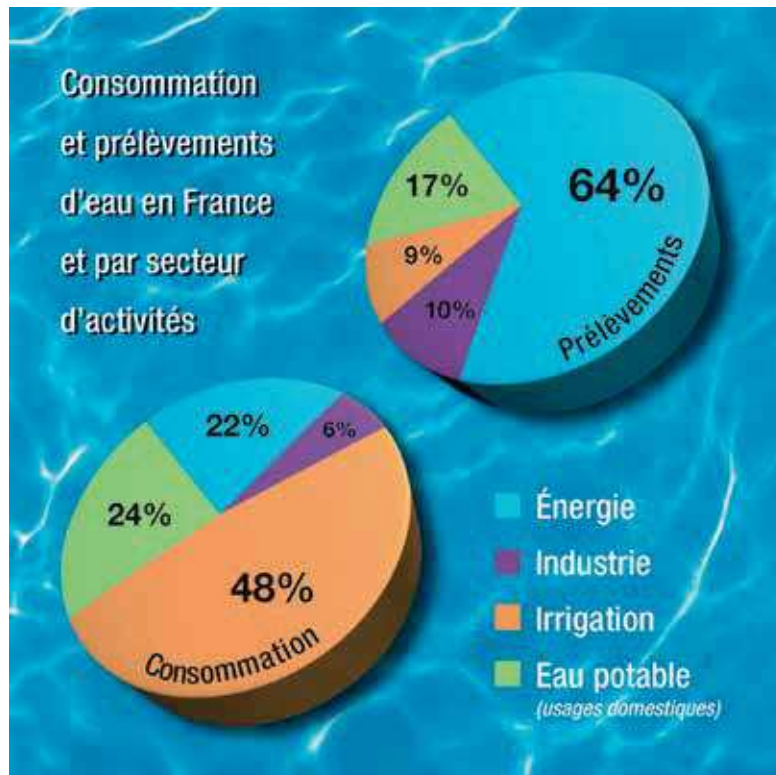
Nations Unies et OMS Une résolution :

L'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution le 28 juillet 2010, dans laquelle elle déclare que le droit à une eau potable, salubre et propre est un « *droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'Homme* ». La résolution appelle les États et les organisations internationales à « *fournir des ressources financières, à renforcer les capacités et à procéder à des transferts de technologies, grâce à l'aide et à la coopération internationales, en particulier en faveur des pays en développement* ». L'objectif est d'accroître les efforts pour fournir « *de l'eau potable, salubre, propre, accessible et abordable et l'assainissement pour tous* ».

Des repères (Organisation Mondiale de la Santé):

- En 2015, 91 % de la population mondiale avait accès à un point d'eau amélioré, contre 76 % en 1990.
- Les points d'eau non améliorés alimentent 663 millions de personnes, dont 159 millions qui dépendent des eaux de surface.
- 1,8 milliard de personnes utilisent des points d'eau contaminés par des matières fécales.
- L'eau contaminée peut transmettre des maladies comme la diarrhée, la dysenterie, la typhoïde et la poliomyélite. On estime que l'eau de boisson contaminée est à l'origine chaque année de plus de 500 000 décès par diarrhée.
- D'ici 2025, plus de la moitié de la population mondiale vivra dans des régions soumises au stress hydrique.
- Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, 38 % des établissements de santé n'ont aucun accès à un point d'eau, 19 % n'ont pas d'installations améliorées d'assainissement et 35 % n'ont pas d'eau ni de savon pour se laver les mains.

De l'eau pour quels usages ? Qui paye ?



Centre d'information sur l'eau

Sources : Agences de l'eau/SOeS 2012 (données prélèvements), rapport annuel 2010 (www.cieau.com) du Conseil d'État (données consommations)

En France, **l'eau prélevée pour la production d'énergie** (représentant 64 % des prélèvements) est essentiellement utilisée pour le refroidissement des centrales thermiques et nucléaires. Une grande partie de cette eau est restituée à la nature. La ressource est donc disponible localement et rapidement, ainsi la quantité d'eau effectivement consommée est très faible. Cependant l'eau est rejetée polluée et réchauffée... **L'agriculture, représente 9 % des prélèvements mais 48 % de la consommation nette**, puisque cette eau est pour partie utilisée pour irriguer les plantes, pour partie infiltrée dans le sol ou encore évaporée, ainsi la quantité d'eau effectivement consommée est importante. L'eau de pluie utilisée directement par les cultures n'est pas comptabilisée. **Le reste des prélèvements en eau, sert à l'alimentation en eau potable (17 %) et à l'industrie (10 %)**. Qui paye ? En 2013, 87 % des redevances perçues étaient supportées par les usagers domestiques et assimilés, 6 % par les agriculteurs et 7 % par l'industrie. (Le Monde diplomatique, *Le lobby de l'eau, histoire d'une mainmise inique*, par Marc Laimé)

C'est ici !

La Méditerranée est un des secteurs au monde les plus concernés par le réchauffement. La température a augmenté d'environ 1°C entre 1901 et 2000 en France métropolitaine. Selon les modèles, +3°C à +5°C sont attendus d'ici 2080, avec plus de canicules et moins de jours de gel. Il pleuvra moins en été et à long terme (horizon 2080), il pleuvra moins tout au long de l'année... Températures en hausse et précipitations en baisse entraîneront une augmentation de l'évapotranspiration et un assèchement des sols, renforcés par

les vents et l'effet du soleil. Cette situation provoquera la modification des régimes hydrologiques. Le bassin Rhône-Méditerranée subira la même évolution. Ses ressources semblent abondantes avec des secteurs de montagnes et le fleuve Rhône, mais elles restent limitées. La croissance démographique et les activités économiques (industrie, énergie, agriculture, tourisme) sollicitent beaucoup la ressource en eau et génèrent des pressions supplémentaires sur les milieux aquatiques. Des zones sont identifiées par le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) comme territoires prioritaires pour la gestion quantitative : 40 % de la superficie du bassin Rhône-Méditerranée est en situation de déséquilibre entre la disponibilité de la ressource en eau et les prélèvements.

Le SDAGE 2016-2021 du bassin, a donc introduit l'adaptation au changement climatique dans ses orientations fondamentales : la réponse au problème se veut ferme, tout en étant proportionnée et graduée dans le temps. Elle passe d'abord par des actions de réduction des causes de vulnérabilité et par le développement des capacités à faire face. À l'image du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), un plan de bassin est décliné, intégré au SDAGE : il a pour objectif de proposer des mesures concrètes et opérationnelles, pour préparer le territoire à faire face et à tirer parti de nouvelles conditions climatiques (lire encadré ci-après). Il suggère, par exemple, de favoriser l'émergence de filières agricoles permettant l'adaptation des systèmes de production aux enjeux du changement climatique et d'adapter l'usage des canons à neige à la disponibilité future de l'eau (lire article page 9) Dans ce document, le département de la Drôme est décrit comme « *nécessitant des actions*

fortes d'adaptation au changement climatique ». Répétons-le, notre association a besoin de vous pour la représenter et défendre le bien commun aux instances d'échange et de concertation pour le partage de l'eau.

Les objectifs du plan d'adaptation

- Améliorer la connaissance des impacts du changement climatique sur les ressources en eau et des impacts de différents scénarios possibles d'adaptation ;
- Se doter d'outils efficaces de suivi des phénomènes de déséquilibre structurel, de rareté de la ressource et de sécheresse, dans un contexte de changement climatique ;
- Développer les économies d'eau et assurer une meilleure efficacité de l'utilisation de l'eau, au niveau de chaque usager, en particulier dans les zones actuellement déficitaires, avec un objectif global de 20 % de 2011 à 2020 d'économie sur l'eau prélevée, hors stockage d'eau hivernal ;
- Accompagner un développement d'activités et une occupation des sols compatibles avec les ressources en eau disponibles localement ;
- Renforcer l'intégration des enjeux du changement climatique dans la planification et la gestion de l'eau (en particulier dans les documents d'urbanisme).

Pour consulter le Plan d'Adaptation du bassin Rhône-Méditerranée-Corse : www.eaurmc.fr/climat

Et ça bouge... trop doucement!

Si vous avez lu cet article jusqu'ici, vous souhaitez maintenant prendre connaissance d'un état des lieux précis de la situation sur votre territoire et des préconisations... Les réponses sont dans les évaluations des volumes prélevables globaux (EVPG) qui sont maintenant réalisées sur les aquifères (eaux souterraines) et les sous-bassins (eaux superficielles). Les versions mises à jour des rapports d'études sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/gestion-quantite/EEVPG.php>. Les études fournissent les éléments qui doivent permettre un ajustement des autorisations de prélèvement d'eau dans les rivières ou les nappes concernées, en conformité avec les ressources disponibles et sans perturber le fonctionnement des milieux naturels. Prenons deux exemples drômois :

• **Sur le bassin-versant de l'Aygues** : l'étude met en évidence une incontournable réduction d'au moins 40 % des pré-

lèvements actuels, nécessaires à la résorption du déséquilibre entre la ressource disponible, les besoins des usages anthropiques et l'atteinte du bon état écologique des milieux. Un processus de concertation va être mené par les services de l'État avec l'ensemble des usagers du bassin-versant pour permettre la révision des autorisations de prélèvement.

• **Dans la Drôme des collines** : afin de ne jamais dégrader l'habitat piscicole de plus de 20 % sur le bassin, l'étude préconise de réduire, selon les cours d'eau, de 20 à 45 % l'ensemble des prélèvements tous usages confondus (en particulier 45 % sur l'Herbasse). L'ambiance est donnée. Pour continuer, des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) peuvent être élaborés en concertation. Sur certaines zones présentant une insuffisance des ressources par rapport aux besoins, des zones de répartition des eaux (ZRE) seront arrêtées par le préfet. Dans le cas des ZRE, les seuils d'autorisation et de déclaration sont plus contraignants. Sur le département de la

Drôme, sont concernés par les ZRE, les bassins de : la Galaure, la rivière Drôme, la Drôme des collines, la Véore et la Barberolle, le Lez, l'Eygues, l'Ouvèze.

Ce travail n'est abouti, pour le moment, que sur la rivière Drôme. Parmi les nombreuses actions retenues, la principale consiste à amener l'eau du Rhône vers les réseaux d'irrigation afin de réduire les prélèvements dans la Drôme à 0,3 m³ par seconde au lieu de 1,5 m³ par seconde. Elle nécessitera des investissements lourds à réaliser entre 2015 et 2018. C'est une bonne chose de limiter les prélèvements agricoles sur la rivière Drôme. Cependant le modèle agricole n'a pas changé et le problème est repoussé vers le fleuve, avec les mêmes conséquences à venir. En effet, l'eau du Rhône est, elle aussi, en quantité limitée, et ne pourra satisfaire à court terme l'ensemble des usages : en période d'étiage, il va être difficile de poursuivre des prélèvements indispensables en aval et, surtout, de maintenir un volume suffisant pour refroidir les équipements nucléaires.

L'eau du Rhône n'ira pas à Barcelone

Un projet est né dans les années 1990 puis a été abandonné en 2013 : l'actuel canal Philippe Lamour qui va du Rhône à Montpellier aurait pu être prolongé par un aqueduc souterrain de 320 km jusqu'à la frontière espagnole et Barcelone. La région Languedoc-Roussillon a repris un projet purement français baptisé Aqua Domitia qui prolongerait le canal jusqu'à la région narbonnaise. Le conseil scientifique du comité de bassin Rhône Méditerranée a émis de très sérieuses critiques : intérêt discutable et absence de réflexion sur un usage plus raisonné de l'eau. Tous les experts s'accordent pour dire que le bassin méditerranéen va être au centre de tensions fortes dues à des ressources en eau insuffisantes

La manière dont les organisations professionnelles sont entendues

« Il paraît indispensable que l'État ne donne pas le sentiment aux associations d'être marginalisées dans les prises de décisions publiques par la manière dont les organisations professionnelles sont entendues, voire suivies » (Rapport du Conseil général de l'environnement et du Développement durable, synthèse des audits de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité, juin 2014).